



Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

MOT DU MAIRE



SURPLUS 2024 ET BUDGET 2025

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures terminera l'année 2024 avec un surplus estimé à un peu plus de 2 M\$, lequel viendra s'ajouter à notre épargne collective. Pour les détails, vous pouvez consulter le document intitulé « État prévisionnel des revenus et dépenses pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2024 » sur le site web de la Ville.

Le conseil municipal entend continuer au cours de la prochaine année à consacrer des sommes significatives à l'entretien de nos infrastructures et équipements, toujours sans emprunter, et en poursuivant par ailleurs le remboursement intensif de notre dette collective. Cette dernière approchera la barre des 31 M\$ à la fin de 2024 et sera normalement entièrement éteinte dès 2026. Le niveau de taxation des Augustinois sera alors vraisemblablement sous la moyenne régionale ou tout près de l'être. Avec en prime des infrastructures en ordre et une dette qui ne sera plus qu'un mauvais souvenir.

Le conseil municipal adoptera le budget 2025 et le plan quinquennal d'immobilisations 2025 – 2029 en décembre, lors d'une séance extraordinaire à être convoquée. Surveillez nos différentes plateformes pour en connaître la date dès qu'elle sera fixée.



FLEXIBUS – BONNE NOUVELLE

Flexibus est un service de transport en commun sur réservation immédiate qui est complémentaire à l'offre du Réseau de Transport de la Capitale (RTC), lequel est un service de compétence d'agglomération. Pour le même tarif qu'un déplacement en autobus, Flexibus permet de réaliser des déplacements de proximité, par exemple aller à la pharmacie, à l'épicerie, à l'aréna ou à la bibliothèque, ou encore de rejoindre les circuits du réseau d'autobus classique. Ce service combine flexibilité et disponibilité pour faciliter les déplacements.

La zone de Saint-Augustin-de-Desmaures, en service depuis novembre 2023, excluait certains secteurs pour lesquels le service Flexibus n'était pas accessible. À la suite de multiples représentations des membres du conseil et de l'administration et des démarches de notre représentant au sein du Conseil d'administration du RTC, le conseiller Jean Simard, la zone de couverture vient d'être ajustée à l'ensemble du territoire augustinois. Ainsi, dorénavant, vous avez accès au transport à la demande Flexibus pour vous déplacer partout à Saint-Augustin-de-Desmaures, sans exception, et ce, peu importe votre point de départ ou d'arrivée, à l'intérieur des limites du territoire de la ville.



Faites-en l'essai !

PÉRIODE DES FÊTES

À toutes et tous, je souhaite une agréable et reposante période des Fêtes.

Sylvain Juneau, maire
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures



Les prochaines séances ordinaires du conseil municipal auront lieu les mardis 3 et 17 décembre à 18 h 30. Veuillez noter qu'une séance extraordinaire du conseil municipal aura lieu en décembre pour présenter le budget 2025 et le Programme quinquennal des immobilisations 2025-2029.

Surveillez nos différents médias concernant le lieu de la tenue de la prochaine séance du conseil à venir. Vous pouvez poser vos questions en complétant le formulaire disponible sur le site web à l'adresse <https://vsad.ca/seances> ou via la page Facebook@VSADOfficiel. Les séances y sont webdiffusées en direct.

Les bureaux municipaux seront fermés pour la période des Fêtes du 24 décembre au 2 janvier inclusivement. Prenez note que le Mensuel d'information municipale (MIM) prend une pause en janvier, il sera de retour en février 2025. Joyeuses Fêtes !

••• Pour toute urgence concernant les travaux publics en dehors des heures de bureau, vous pouvez téléphoner au 418 929-0781 •••

Pour tout savoir sur votre Ville
VSAD.ca



SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX !

TRÉSORERIE *et taxes*

10^E ET 11^E ÉCHÉANCES DES TAXES MUNICIPALES : 3 DÉCEMBRE 2024 ET 6 JANVIER 2025

CALENDRIER DES PROCHAINES ÉCHÉANCES

3 décembre, 6 janvier 2025 et 3 février 2025.

ÉVALUATION DU NOUVEAU RÔLE FONCIER

Nous vous rappelons que pour toute question concernant votre nouvelle évaluation foncière pour le rôle triennal 2025-2026-2027, vous devez communiquer avec le Service d'évaluation de la Ville de Québec au 418 641-6311 ou via l'adresse https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/taxes_evaluation/evaluation_fonciere/index.aspx.

Pour une demande de révision, nous vous suggérons de les contacter. De plus, les formulaires de demande de révision sont disponibles en ligne sur le site de la Ville de Québec : https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/taxes_evaluation/evaluation_fonciere/revision.aspx.



TAUX DE TAXATION POUR 2025

Même si la nouvelle évaluation triennale est disponible, nous tenons à vous rappeler que nous ne pourrions fournir aucun montant de taxes avant l'adoption du règlement de taxation pour l'année 2025, qui devait avoir lieu lors de la séance du conseil du 17 décembre prochain. Par ailleurs, les nouveaux comptes de taxes 2025 seront préparés en janvier pour être transmis par la poste au début février.

VOUS ÊTES NOUVELLEMENT PROPRIÉTAIRE ?

Un certain délai existe entre la transaction d'achat d'une propriété et la mise à jour du nom du propriétaire au rôle de taxation. Puisque le compte de taxes est valide pour l'année entière et attribué à la propriété, il se peut que celui-ci soit émis au nom de l'ancien-ne propriétaire. Cela ne vous soustrait pas de l'obligation de payer les taxes. Il est de votre responsabilité de vous assurer que les montants soient payés aux dates d'échéance. Il est possible de consulter le sommaire des taxes de votre propriété sur notre site web.



N'oubliez pas de nous aviser le plus rapidement possible si votre adresse postale a changé depuis l'envoi du dernier compte de taxe, nos coordonnées sont inscrites dans l'encadré ci-bas.



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse <https://vsad.ca/budget-finances> ou à communiquer avec le Service de la trésorerie par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel tresorerie@vsad.ca.

JURIDIQUE, GREFFE *et avis publics*



En vertu du Règlement 2022-697 relatif aux modalités de publication des avis publics, les avis suivants ont été diffusés sur le site web de la Ville. Vous pouvez les consulter à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

1. 13 novembre – Consultation publique

Règlement n° 2024-729 pour la citation patrimoniale de l'îlot paroissial

2. 14 novembre – Demandes de dérogations mineures

100, rue du Lotier (lot 3 058 451)

177, rue du Foin (lot 3 058 500)

3. 8 novembre – Appels d'offres

APO-2024-054 - Contrat d'approvisionnement pour la fourniture d'équipements d'hiver pour un camion six (6) roues (4X4) porteur et tracteur (SEAO 20026942)

APO-2024-055 - Contrat pour la réalisation d'un audit technique multidisciplinaire en vue de la revitalisation d'un bâtiment au parc Riverain (SEAO 20028053)

APO-2024-056 - Contrat de services professionnels en architecture du paysage pour le réaménagement du parc Richard-Gosselin (SÉAO 20028579)

4. 7 novembre – Demande de dérogations mineures

121, rue du Cassot (lot 3 057 011)

5. 7 novembre - Promulgation du Règlement n° 2024-728 sur la gestion contractuelle

6. 31 octobre – Appel d'offres

APO-2024-051 - Contrat de services professionnels en architecture du paysage pour divers projets municipaux (SEAO 20026792)

7. 27 septembre 2024 – Appels d'offres

APO-2024-047 - Contrat de service pour le balayage des rues pour les années 2025 et 2026 (SÉAO 20024148)

APO-2024-050 - Étude géotechnique et de caractérisation environnementale phase 2 - Travaux de réfection de voirie et de pavage pour l'année 2025 (SÉAO 20025404)



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse <https://vsad.ca/avis> ou à communiquer avec le Service juridique et du greffe au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel greffe@vsad.ca.

TRAVAUX PUBLICS *et sécurité routière*

QUIZ HIVERNAL À SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Saurez-vous répondre à toutes les questions ?

1- Vrai ou faux ? Le soufflage de la neige sur les terrains par la Ville présente plusieurs avantages.

Vrai. Laisser la neige sur place offre plusieurs bénéfices, notamment :

- Réduire la circulation des camions, ce qui diminue les émissions de gaz à effet de serre.
- Améliorer l'efficacité des opérations de déneigement.
- Abaisser considérablement les coûts, car le transport de la neige est une opération coûteuse. Tout cela, bien sûr, sous réserve qu'il n'y ait pas de risques pour la sécurité.

2- Vrai ou faux ? Il est permis de pousser la neige de son entrée privée dans la rue, à condition que son déneigeur privé vienne la ramasser dans la journée.

Faux. Cela n'est autorisé que si vous avez un permis de déneigement délivré par la Ville. Cette règle s'applique également si vous avez un contrat de déneigement avec une entreprise privée. Pousser la neige dans la rue peut gêner la circulation, tant piétonnière qu'automobile, ce qui représente un danger pour la sécurité.

En vertu du *Règlement n° 2014-433 sur le déneigement et le stationnement en période hivernale*, quiconque contrevient à cette consigne commet une infraction et est passible d'une amende de 45 \$.

3- Vrai ou faux ? Vous êtes chez une amie, sans stationnement, et une grosse bordée de neige est en cours. Les feux d'interdiction de stationnement ne sont pas allumés, donc il est acceptable de stationner dans la rue.

Vrai et faux. D'un point de vue réglementaire, il est permis de stationner. Cependant, sur le plan de la collaboration citoyenne, il est préférable d'éviter de se garer dans la rue pendant une tempête de neige. Cela permet un déneigement plus efficace pour tous.

4- Quelle est la longueur totale des trottoirs déneigés par la Ville ?

La Ville déneige environ 26 km de trottoirs à chaque bordée de neige.

5 - Combien de centimètres de neige sont nécessaires pour déclencher une opération de déneigement ?

Cela dépend !

Le déneigement repose sur une stratégie bien définie. Pour déterminer quand et comment intervenir, il faut prendre en compte divers facteurs : l'intensité des précipitations, leur rythme, et la possibilité qu'elles se transforment en pluie verglaçante, par exemple. Voici quelques situations courantes :

- Lorsqu'une neige tombe rapidement, elle peut effacer les traces du passage des équipes de déneigement, donnant l'impression que le travail n'a pas été effectué. Les équipes devront compléter leur parcours avant de revenir sur les mêmes zones.
- Si une pluie verglaçante suit une chute de neige, il est préférable de laisser une fine couche de neige sur le sol. Cette couche aide à absorber une partie de la pluie, ce qui facilitera le déneigement de la neige recouverte de glace, plutôt que de tenter de fondre la glace sur un trottoir entièrement déneigé.

6- Est-il possible de demander une modification des parcours de déneigement pour que mon voisin d'en face, dont le jardin est orienté au sud, reçoive plus de neige ? Après tout, ça fondra plus vite chez lui !

Non. Les parcours de déneigement ont été soigneusement étudiés et planifiés pour optimiser l'efficacité des opérations, dans l'intérêt de la population.

7- Vrai ou faux ? Le déneigement, c'est l'affaire de tous ?

Vrai ! Lorsque des opérations de déneigement sont en cours dans votre rue, il est important de déplacer votre véhicule pour faciliter le travail. Une seule voiture mal garée peut retarder le déneigement de toute la rue, voire d'un secteur entier.

8- Vrai ou faux ? Un automobiliste peut-il décider de rouler sans déneiger son véhicule sur une courte distance, puisque sur l'autoroute la neige va se dissiper au vent ?

Faux ! Circuler avec un véhicule couvert de neige est à la fois illégal et dangereux. De la même manière que le déglacage des vitres, il est essentiel que la visibilité du conducteur soit claire, tout comme celle des autres usager·ère·s. La neige sur votre capot ne disparaît pas forcément au vent, alors mieux vaut la retirer avant de prendre la route !

9- Vrai ou faux ? Saint-Augustin-de-Desmaures met-elle tout en œuvre pour déneiger efficacement l'ensemble de ses voies de circulation ?

Vrai, absolument ! Les parcours de déneigement sont régulièrement ajustés en fonction des nouveaux aménagements routiers pour améliorer constamment les opérations. En outre, un investissement a été réalisé en 2023 pour l'installation de nouveaux feux clignotants d'interdiction de stationnement, renforçant ainsi les efforts de déneigement.

7 FAÇONS DE S'INFORMER LORS DES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

1. Inscrivez-vous au Portail citoyen, afin de recevoir les avis par message texte ou courriel : <https://citoyen.vsad.ca> ;
2. Visitez le site web de la ville, un bandeau rouge vous informera si un avis de déneigement est en vigueur : <https://vsad.ca> ;
3. Suivez-nous sur la page officielle Facebook de la VSAD : <https://www.facebook.com/VSADofficiel> ;
4. Surveillez les panneaux lumineux à messages variables ;
5. Guettez les feux lumineux d'interdiction de stationnement
6. Appelez la ligne Info-Neige au 418 878-6344.
7. Consulter la page web dédiée au **déneigement** via le code QR suivant.



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions, nous vous invitons à contacter le Service des travaux publics par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel travauxpublics@vsad.ca.

BÂTIMENTS, PARCS *et espaces verts*

LIVRAISON DE LA PHASE 1 HÔTEL DE VILLE

Le 5 novembre dernier, les membres du conseil municipal ont procédé à la réception provisoire des travaux d'agrandissement, de réaménagement et de mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville concernant la phase 1.

La phase 2 consistant à l'agrandissement de l'atelier de mécanique est toujours en cours.

Certains services seront donc de retour prochainement à l'hôtel de ville.

Nous vous invitons à consulter le site web via le <https://vsad.ca/travaux-hdv-garage> et la page Facebook de la ville afin de connaître les détails au fur et à mesure de l'avancement des travaux et la date où les citoyens auront à nouveau accès à l'hôtel de ville.



PRÉSENTATION DES TRAVAUX FAITS AUX PARCS ET TERRAINS SPORTIFS ÉTÉ 2024

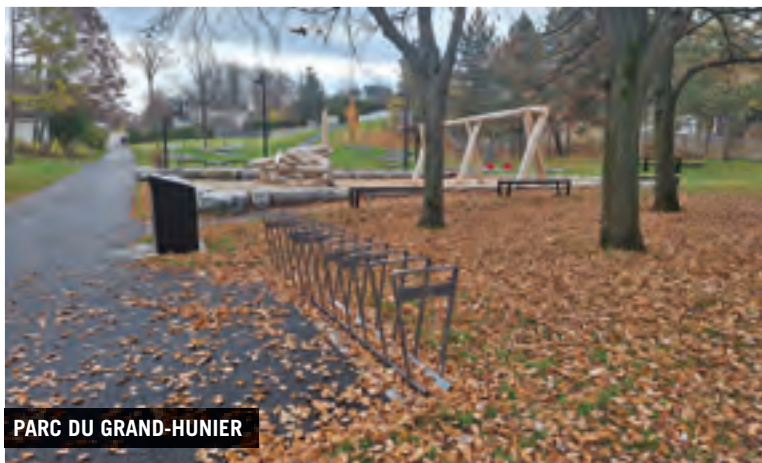
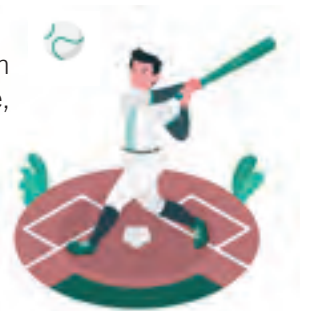
Un été bien chargé pour l'amélioration des infrastructures des parcs et terrains sportifs. Voici quelques réalisations effectuées au courant de l'année 2024.

La ville a réaménagé le parc du Millénaire et le parc du Grand-Hunier pour lesquels, du nouveau mobilier y a été ajouté ainsi que des aires de jeux.

Des travaux de réaménagement ont également eu lieu au parc des Bosquets ainsi qu'au parc Place-Portneuf, les citoyen-ne-s pourront profiter des nouveaux jeux d'eau dès l'été prochain.

Aussi, comme plusieurs ont pu le constater, les jeux d'eau au CSR les Bocages et au parc Delphis-Marais ont été améliorés cet été.

L'équipe a également procédé à l'aménagement d'un nouveau terrain de baseball à surface synthétique, qui a été agrandi et amélioré par l'ajout de gazon synthétique, de nouvelles clôtures, des filets de protection en nylon et des abris pour les joueurs au centre Delphis-Marais. Pour en découvrir plus, visitez ces installations !



PARC DU GRAND-HUNIER



PARC DU MILLÉNAIRE



PARC DES BOSQUETS



PARC PLACE-PORTNEUF

BÂTIMENTS, PARCS *et espaces verts*

PATINOIRES EXTÉRIEURES

Voici les différents endroits où vous pourrez pratiquer le patinage ou le hockey extérieur pour cette saison hivernale :

- **Parc Place-Portneuf** : patinoire avec bandes (rue du Trèfle et rue de l'Oseille)
- **CSR Les Bocages** : patinoires avec et sans bandes (4850, rue du Sourcin)
- **Parc Richard-Gosselin** : patinoire avec bandes (chemin du Domaine)
- **CSR Delphis-Marois** : patinoires avec et sans bandes (300, rue de l'Entrain)
- **Complexe sportif multifonctionnel** : patinoire avec bandes (230, route de Fossambault)
- **Anneau de glace du lac Saint-Augustin** (accès via le parc Riverain, rue de l'Hêtrière)

L'installation des bandes a été effectuée ou le sera très prochainement. L'arrosage débutera dès que les conditions météorologiques le permettront.

Vous pourrez voir en temps réel l'achalandage des patinoires via les liens suivants :

CSR Delphis-Marois : <https://www.youtube.com/watch?v=6eDlnVMSVLA>

CSR les Bocages : https://www.youtube.com/watch?v=8xuQ13by_YY



Vous pouvez également consulter l'état des glaces via ce lien : <https://sites.google.com/view/vsadpatinoires/conditions>.

ACTIVITÉS HIVERNALES SUR LE LAC SAINT-AUGUSTIN

Pour une troisième année consécutive, les activités hivernales prendront vie sur le Lac. Avec sa superficie de 0,6 km², son périmètre de 4,5 km et sa proximité avec les milieux de vie, on peut comprendre l'intérêt que les citoyen-ne-s portent au lac Saint-Augustin.

Afin de maintenir un niveau de qualité et de sécurité optimal, la Ville souhaite vous rappeler certaines mesures à prendre :

PÊCHE BLANCHE

Les trous creusés pour la pêche blanche, près du sentier glacé, créent une remontée de l'eau sur la glace, se mélangeant à la neige. Ce phénomène ne permet pas à la glace d'atteindre une épaisseur maximale à proximité des trous, causant des enjeux pour maintenir une glace de qualité.

En ce qui concerne les trous dans la glace, surtout ceux à proximité du périmètre de sécurité du sentier glacé, il est bon de rappeler qu'ils posent un problème de sécurité pour les marcheur-euse-s. Le Code criminel est clair à ce sujet :

« Quiconque pratique ou fait pratiquer une ouverture dans une étendue de glace accessible au public ou fréquentée par le public, est légalement tenu de la protéger d'une manière suffisante pour empêcher que des personnes n'y tombent par accident et pour les avertir que cette ouverture existe ».

PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ

Cette année encore, le périmètre de sécurité autour du sentier glacé sera balisé et les motoneiges y seront interdites. Soyez vigilant-e-s et respectueux-euses de ces installations mises en place pour l'ensemble de la population.

PROPRETÉ DES LIEUX

Dans le but de faciliter la gestion des matières résiduelles, plusieurs bacs à ordures et de recyclage sont à votre disposition sur le site de l'anneau de glace et du parc Riverain.

L'anneau de glace sera ouvert au public dès que les conditions météorologiques le permettront afin de confirmer une épaisseur de glace sécuritaire.



Pour ne rien manquer des activités sur le lac ou encore, pour voir l'état des installations, suivez la page Facebook *Anneau de glace du Lac Saint-Augustin*.



Pour toutes questions, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse : <https://vsad.ca/parcs> ou à communiquer avec le Service des bâtiments, parcs et espaces verts par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel info@vsad.ca.

RESSOURCES HUMAINES *et emplois*

L'ÉQUIPE DE DÉNEIGEMENT DES TRAVAUX PUBLICS : DES ACTEUR·TRICE·S ESSENTIEL·LE·S POUR LA SÉCURITÉ HIVERNALE

L'hiver, que ce soit l'après-midi, durant la nuit ou aux petites heures du matin, l'équipe du déneigement s'active pour dégager les principales artères et sécuriser les voies de circulation avant l'arrivée des usager·ère·s de la route.

À bord de leurs équipements spécialisés, les opérateur·trice·s sont chargé·e·s de déplacer les amas de neige issus des chutes et des précipitations, dégageant ainsi les routes.

Les surveillant·e·s de déneigement veillent à ce que les opérations se déroulent efficacement et en toute sécurité.

Les mécanicien·ne·s assurent l'entretien des équipements garantissant ainsi leur bon fonctionnement.

Enfin, les journalier·ière·s apportent leur soutien en effectuant des tâches manuelles, comme le déneigement des trottoirs, des entrées des bâtiments municipaux et des bornes fontaines.

Ensemble, les employé·e·s de la VSAD travaillent en synergie afin de garantir des routes dégagées et sécuritaires, contribuant à la fluidité de la circulation et à la sécurité des citoyen·ne·s pendant la saison hivernale.

Envie de faire partie de cette équipe ? Joignez-vous à nous !

Consultez les appels de candidatures via le <https://vsad.ca/carriere> sans tarder !



TA CARRIÈRE SE TROUVE



- Brigadier·ère
- Préposé·e aux installations sportives et culturelles
- Agent·e au service à la clientèle
- Technicien·ne en documentation
- Technicien·ne en génie civil
- Superviseur·e travaux publics
- Préposé·e à l'entretien ménager
- Préposé·e aux réseaux d'aqueduc et d'égout
- Horticulteur·trice-journalier·ère
- Journalier·ère



Curieux d'en savoir plus?
vsad.ca/carriere



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions relatives au recrutement et pour consulter tous les appels de candidatures, visitez notre site web via l'adresse : <https://vsad.ca/carriere> ou communiquez avec le Service des ressources humaines par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel rh@vsad.ca.

ENVIRONNEMENT

et matières résiduelles

DÉCEMBRE 2024

L	M	M	J	V
2 🗑️	3 ♻️	4 ♻️	5 ♻️	6
9 ♻️	10 ♻️	11 ♻️	12 ♻️	13
16 ♻️	17 ♻️	18 ♻️	19 ♻️	20
23 ♻️	24 ♻️	25 REPORTÉ	26 ♻️	27
30 ♻️	31 ♻️			

JANVIER 2025

L	M	M	J	V
		1 REPORTÉ	2 ♻️	3
6 ♻️	7 ♻️	8 ♻️	9 ♻️	10
13 ♻️	14 ♻️	15 ♻️	16 ♻️	17
20 ♻️	21 ♻️	22 ♻️	23 ♻️	24
27 ♻️	28 ♻️	29 ♻️	30 ♻️	31

Ordures 🗑️

Les ordures sont ramassées aux deux semaines pendant l'hiver. Toutefois, une collecte supplémentaire est prévue la semaine du 30 décembre.

ROULEAU DE SACS MAUVES SUPPLÉMENTAIRE (RÉSIDUS ALIMENTAIRES)

Une distribution de nouveaux rouleaux de sacs mauves a été faite à la mi-novembre. Si vous ne les avez pas reçus, présentez-vous à l'accueil du Centre communautaire multifonctionnel secteur est (CCMSE), situé au 4950, rue Lionel-Groulx, Saint-Augustin-de-Desmaures, pour récupérer un nouveau rouleau de sacs mauves.

Recyclage ♻️

Le ramassage du recyclage se poursuit toutes les semaines, et ce, tout l'hiver.

Écocentre - 3381, rue de l'Hêtrière

Horaire d'hiver : du 16 novembre au 14 avril

Lundi et mardi: fermé

Mercredi: 9 h à 17 h

Jeudi et vendredi: 9 h à 18 h

Samedi et dimanche: 9 h à 17 h

* Les chargements peuvent être refusés **30 minutes avant la fermeture**, pour permettre à l'écocentre de fermer à l'heure prévue.



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions relatives aux matières résiduelles, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse <https://vsad.ca/matieresresiduelles> ou à communiquer avec le Service des travaux publics par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel matieres.residuelles@vsad.ca.

REMERCIEMENTS AUX BÉNÉVOLES

Encore une année bien remplie d'activités sur le territoire Augustinois, et ce, grâce à vous cher-ère-s bénévoles, qui œuvrez dans différents domaines d'activités. Ainsi, vous venez bonifier la qualité de vie citoyenne. Que ce soit dans les loisirs, les sports, la culture, l'environnement ou l'aide communautaire, chacun de vous avez contribué au bonheur et à l'amélioration de la qualité de vie augustinoise.

Merci pour votre dévouement, votre passion et vos heures qui ne sont jamais comptées. Merci pour vos sourires et votre générosité ! Merci pour votre participation active à l'animation du territoire afin de faire de Saint-Augustin-de-Desmaures un milieu dynamique et où il fait bon vivre !



**Augustinois et Augustinoises, toute l'équipe de la VSAD vous souhaite une magnifique période des Fêtes !
Profitez de ces précieux moments avec les gens qui vous sont chers.
Joyeux temps des Fêtes et une belle année 2025 !**

URBANISME, quelques informations importantes

PROGRAMME ADAPTATION DE DOMICILE (PAD)

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est heureuse de vous annoncer qu'une nouvelle entente est intervenue avec un inspecteur accrédité par la Société d'habitation du Québec (SHQ) afin de pouvoir traiter les demandes d'aide financière du Programme d'adaptation de domicile (PAD).

Ce programme financé par la SHQ permet aux personnes devant composer avec un handicap de bénéficier d'une subvention pouvant aller jusqu'à 50 000 \$ afin de couvrir les travaux nécessaires pour rendre leur logement accessible.

Toute personne handicapée qui est limitée dans l'accomplissement de ses activités quotidiennes à domicile peut bénéficier du programme, à condition qu'elle détienne la citoyenneté canadienne ou le statut de résident-e permanent-e, qu'elle fournisse une pièce justificative démontrant que son incapacité est significative et persistante, ainsi qu'elle ne soit pas admissible à l'aide financière prévue pour l'adaptation de domicile en vertu d'un programme ou d'un régime d'assurance privé ou public. D'autres conditions peuvent également s'appliquer.

La VSAD encourage les citoyen-ne-s en situation de handicap à adapter leur domicile pour faciliter l'accomplissement de leurs activités quotidiennes de manière sécuritaire.

VOICI QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX ADMISSIBLES AU PAD :

- Installation d'une rampe d'accès ;
- Élargissement et remplacement de la porte extérieure ;
- Élargissement d'une porte intérieure ;
- Installation de barres d'appui ;
- Douche sans seuil ;
- Lève-personne sur rail.



QUEL EST LE DÉROULEMENT DE LA DÉMARCHÉ ?

1. À la réception du formulaire d'inscription, la SHQ analyse votre demande. Si votre demande est acceptée, la SHQ envoie votre dossier à la Ville et au CLSC, qui est responsable de vous attirer un-e ergothérapeute. Une fois fait, elle vous transmet un accusé de réception. C'est à la réception de cet accusé de réception que vous pouvez vérifier auprès de votre CLSC les modalités et le temps de prise en charge pour une évaluation par un-e ergothérapeute. Vous pouvez ensuite choisir de recourir aux services d'un-e ergothérapeute du secteur privé si vous le souhaitez; vous devez alors faire vos propres démarches.
2. Un-e ergothérapeute et un-e inspecteur accrédité-e-s visitent votre domicile. L'inspecteur-trice dresse la liste des travaux admissibles en tenant compte des recommandations de l'ergothérapeute.
3. Si vous êtes locataire, le ou la propriétaire transmet au représentant ou à la représentante de la Ville des soumissions d'entrepreneur-re-s ; si vous êtes propriétaire, vous n'avez pas à transmettre ces soumissions.
4. Le ou la propriétaire a la responsabilité de choisir l'entrepreneur-re-s pour la réalisation des travaux. Ces derniers doivent être exécutés par un entrepreneur-re-s inscrit au Registre des détenteurs de licence de la Régie du bâtiment du Québec, qui détient des numéros de TPS et de TVQ valides et qui n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics.
5. Le ou la propriétaire attend l'autorisation de la Ville avant de faire exécuter les travaux (le défaut de se conformer à cette consigne entraînera automatiquement l'inadmissibilité des travaux à une aide financière).
6. Le ou la propriétaire reçoit l'aide financière lorsque les travaux sont terminés et que la Ville a vérifié qu'ils ont été réalisés conformément aux exigences du programme.

Consultez le site web de la Société d'habitation du Québec pour plus d'information sur le PAD via le <https://www.habitation.gouv.qc.ca/programmes/programme-dadaptation-de-domicile-pad/option-1-accompagnement-professionnel>.

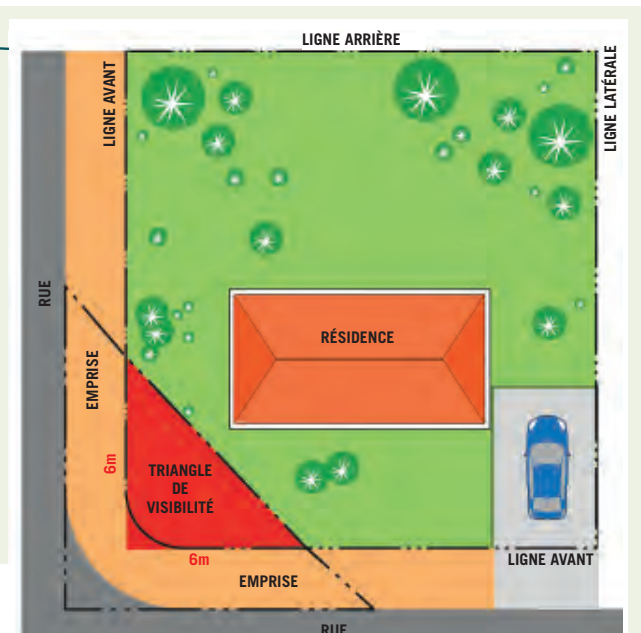
Prendre note que le PAD est distinct du Programme d'aide financière pour la réalisation de travaux d'adaptation et d'installation d'équipements nécessaires à l'accessibilité résidentielle mis en place par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

DÉCORATIONS DE NOËL EXTÉRIEURES

La VSAD encourage les résident-e-s et les commerçant-e-s à décorer leur propriété pour la période des fêtes. Cependant, il est important de veiller à ce que l'installation de décorations respecte les règles de sécurité.

Nous vous rappelons qu'aucune décoration n'est autorisée dans l'emprise municipale et que le triangle de visibilité doit être dégagé afin de libérer le champ visuel. Donc, si votre propriété est située à un coin de rue, vous devez maintenir dégagé en tout temps un espace triangulaire de 6 mètres de longueur, à partir de la jonction entre les deux lignes de terrain, afin d'assurer la sécurité de tous. Ainsi, rien de plus d'un demi-mètre de hauteur par rapport au niveau du centre de la chaussée ne doit être ajouté dans cet espace triangulaire.

- Aucune utilisation de l'emprise
- Interdiction de décoration de plus d'un demi-mètre de hauteur



URBANISME, quelques informations importantes

ANIMAUX SAUVAGES

Saviez-vous que?

Saviez-vous que les personnes qui nourrissent les animaux sauvages sont passibles de recevoir une contravention ?

En effet, comme le mentionne le Règlement n° 2014-429 relatif à la paix et au bon ordre, aux nuisances et à la salubrité visant le bien-être en général, il est interdit d'attirer, de nourrir et de garder tout animal autre que domestique à Saint-Augustin-de-Desmaures. Les personnes qui enfreignent ce règlement sont passibles d'amendes dont le montant varie entre 150 \$ et 1 000 \$ pour une personne physique. Nourrir les animaux sauvages peut les habituer à la présence humaine et les inciter à fréquenter les zones habitées, ce qui peut causer des nuisances et des dommages. De plus, certains aliments peuvent être nocifs pour leur santé. Il est donc préférable d'observer les animaux sauvages à distance. Bonne observation !



Nous tenons à vous préciser que l'interdiction de nourrir les animaux sauvages ne vise pas les rennes du Père Noël. Joyeuses Fêtes !



CONSEILS LORS DE PANNES DE COURANT

L'utilisation temporaire d'une génératrice peut être très utile lors de pannes de courant. Cependant, il est important de l'utiliser correctement. Voici donc quelques conseils de sécurité à suivre :

- Installez votre génératrice à l'extérieur, loin de la maison, à au moins 6 m de votre résidence et de toute autre résidence voisine ;
- Ne placez pas l'appareil dans un garage, et ce, même si la porte est ouverte ;
- Fixez des détecteurs de monoxyde de carbone dans votre résidence ;
- Avant de remplir le réservoir de carburant, éteignez l'appareil et laissez-le refroidir ;
- Conservez votre carburant dans un contenant prévu à cet effet, loin de la génératrice.

De plus, il est important de faire attention au bruit lorsque vous utilisez votre génératrice pour éviter que cela ne devienne une nuisance pour le voisinage.

Il est également recommandé de préparer une trousse d'urgence pour être autosuffisant pendant au moins 72 heures, en cas de besoin. Cette trousse devrait inclure les éléments essentiels suivants :

- Eau potable ;
- Nourriture non périssable et ouvre-boîte manuel ;
- Radio à piles ;
- Lampe de poche ;
- Trousse de premiers soins ;
- Médicaments sur ordonnance ;
- Clés supplémentaires pour la voiture et la maison ;
- Argent comptant ;
- Documents importants (pièces d'identité, assurances, etc.) ;
- Plan d'urgence et coordonnées importantes.



En suivant ces conseils, vous serez prêt-e-s et en sécurité en cas de panne de courant ou d'une autre situation d'urgence imprévue.



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse : <https://vsad.ca/permis> ou à communiquer avec le Service de l'urbanisme par téléphone au 418 878-4662 poste 5404, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel urbanisme@vsad.ca.

VSAD Pour ne rien manquer en décembre et janvier!

3 décembre
Journée internationale
des personnes handicapées

5 décembre
Journée internationale du bénévolat

Merci

24 & 25 décembre
Joyeuses Fêtes!

31 décembre & 1er janvier
Bon réveillon
&
une magnifique année!

LA CHRONIQUE DE LA DIVISION DES COMMUNICATIONS EN SÉCURITÉ PUBLIQUE



POUR DES ROUTES PLUS SÉCURITAIRES

Que ce soit pour une sortie entre proches ou un événement professionnel, il est essentiel de bien planifier vos déplacements. Gardez à l'esprit que la conduite avec des capacités affaiblies demeure une cause majeure d'accidents de la route. N'oubliez pas que seul le temps peut éliminer les effets de l'alcool, de la drogue ou des médicaments. Soyez également vigilant-e face aux dangers de la fatigue !

Pour assurer votre sécurité et celle des autres, pensez à :

- Opter pour un taxi ou le transport en commun ;
- Désigner une personne sobre pour conduire ;
- Passer la nuit sur place si vous êtes chez des proches ;
- Avoir recours à un service de raccompagnement comme Opération Nez rouge ou Tolérance Zéro.

PRUDENCE FACE AUX VOLS DANS LES VÉHICULES

Le mois de décembre, période de magasinage intense, entraîne souvent une augmentation des vols dans les véhicules. Les stationnements des centres commerciaux sont souvent bondés de voitures contenant des cadeaux et autres biens de valeur, attirant ainsi les voleur-euse-s.

Pour protéger vos effets personnels, adoptez ces gestes simples :

- Stationnez votre véhicule dans un endroit bien éclairé ;
- Assurez-vous que les fenêtres et le toit ouvrant sont bien fermés ;
- Vérifiez que les portes sont verrouillées lorsque vous quittez votre véhicule ;
- Ne laissez jamais d'objets de valeur visibles ;
- Rangez vos achats dans le coffre pour plus de discrétion.

Bon magasinage !

ATTENTION AUX CENDRES CHAUDES

L'hiver est propice aux feux de foyer, mais que faire des cendres chaudes ? Celles-ci doivent être placées dans un contenant en métal muni d'un couvercle, à l'extérieur et sur une surface ininflammable. Gardez la chaudière à plus d'un mètre de tout élément combustible comme les murs, les haies, les cabanons et les clôtures.

Rappelez-vous que les cendres peuvent rester chaudes jusqu'à 7 jours après l'extinction du feu. Soyez prudent-e et attendez avant de vous en débarrasser.

DÉCORATIONS LUMINEUSES ET ARBRES DE NOËL

Les décorations de Noël, bien qu'agréables, peuvent représenter un risque d'incendie si elles sont mal utilisées. Le Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec vous conseille de :

- Utiliser des guirlandes lumineuses adaptées à l'usage : extérieur pour l'extérieur, intérieur pour l'intérieur ;
- Remplacer les lumières si les douilles sont endommagées ou si les fils sont usés, secs ou dénudés ;
- Éviter de surcharger les circuits électriques.

Pour celles et ceux qui choisissent un arbre naturel :

- Préférez un arbre frais et non sec ;
- Arrosez-le quotidiennement ;
- Coupez la base du tronc en biseau et assurez une fixation solide ;
- Placez l'arbre dans un coin sécuritaire, loin des sources de chaleur et des bougies ;
- Éteignez les lumières lorsque vous n'êtes pas à la maison ou si l'arbre est trop sec.

Joyeuses Fêtes en toute sécurité ! Profitez des festivités en toute tranquillité !

NOUVEAUTÉS FLEXIBUS

Le Réseau de transport de la Capitale (RTC), ainsi que la VSAD vous confirment que depuis le 18 novembre dernier, l'ensemble du territoire augustinois est maintenant desservi par le service Flexibus.

Ces ajouts de zones amélioreront l'offre de service pour la clientèle de Saint-Augustin-de-Desmaures. La clientèle étant informée depuis le 13 novembre, directement par les outils de communications du RTC et un publipostage a été envoyé aux citoyen-ne-s dont les codes postaux correspondent à la nouvelle zone de couverture.



INFRASTRUCTURES RÉSEAU

Un nouvel arrêt au coin du Sourcin / des Bosquets (6065) a été ajouté en août dernier. Aussi, deux abribus ont été ajoutés sur le territoire de la ville, soit aux intersections de Fossambault / de Copenhague (6053) en août et Lionel-Groulx / des Landes (6193) en septembre.

ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DES ARRÊTS

Le Plan de développement en accessibilité universelle 2020-2024 du RTC avait pour objectif de rendre le réseau accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite d'ici 2027. De plus, à compter du 21 décembre, l'embarquement sera possible pour les personnes en fauteuil roulant à bord de tous les autobus munis d'une rampe aux zones accessibles, peu importe le parcours desservi.

Enfin, le RTC prévoit diffuser son Plan de développement en accessibilité universelle 2025-2029 au début de 2025. Le milieu communautaire, notamment les organismes dédiés aux personnes handicapées, a été associé à la démarche.

DES QUESTIONS?

Pour toutes questions relatives au RTC, nous vous invitons à communiquer directement avec leur service à la clientèle. Vous trouverez toutes les coordonnées via ce lien <https://www.rtcquebec.ca/service-la-clientele/pour-nous-joindre> et pour toutes questions concernant le Flexibus, nous vous invitons à consulter le site web <https://www.rtcquebec.ca/Flexibus> ou à appeler le service à la clientèle au 418 627-2511, option 1.

LOISIRS, CULTURE *et relations citoyennes*

PITOUS DU MOIS DU TEMPS DES FÊTES

Dans le but de souligner l'importance de la licence canine, la VSAD vous présente cette rubrique mensuelle au MIM.

De gauche à droite :

Cupcake (3 ans), JellyBean (7 mois) et Kira (8 ans), trois bergers australiens.

Selon Valérie Rioux et Éric Biron : « Il y a de l'énergie en masse chez-nous avec 3 bergers australiens. On pratique en famille les sports attelés (comme le canicross, le bikejoring et le skijoring), le herding, le Toss & Fetch, le dock diving et l'agilité.

PS: Les médailles sont bien cachées sous tout ce tas de poils. »



QUI SERA NOTRE PROCHAIN PITOU DU MOIS ?

Vous souhaitez que votre petite boule de poils fasse partie des prochaines publications du MIM et qu'elle soit en vedette sur nos réseaux sociaux et sur les panneaux à messages variables de la VSAD ?

Rien de plus facile. Visitez notre page web à l'adresse <https://vsad.ca/pitou-du-mois> pour connaître toutes les informations. Participez en grand nombre.

Qui sait, votre pitou sera peut-être notre prochaine vedette !

LICENCE CANINE

Pour garder un chien à Saint-Augustin-de-Desmaures, une licence (sous forme de médaille) est requise (Règlement n° 2017-519). La médaille doit être attachée au cou du chien en tout temps.

La licence est valide du 1^{er} janvier au 31 décembre et coûte 35 \$ par an. Les propriétaires ayant déjà enregistré leur animal recevront un état de compte par la poste au cours du mois mars prochain pour le paiement et le renouvellement de la licence pour 2025.

Vous pouvez garder jusqu'à quatre chiens et chats combinés par logement. Les chiots et chatons de moins de 6 mois peuvent rester avec leur mère. Cette règle ne s'applique pas aux chenils, chatteries, cliniques vétérinaires ou zones agricoles.



Nous vous rappelons que votre chien doit être promené en laisse dans les espaces publics, sauf à l'intérieur du parc canin. Pensez à toujours avoir des sacs avec vous afin de ramasser les selles de votre animal.

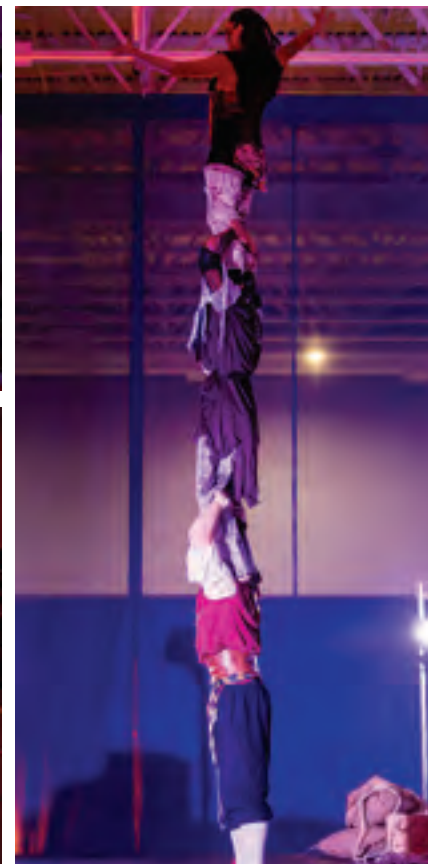
Pour toutes questions concernant les licences canines, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse <https://vsad.ca/animaux> ou à communiquer avec le Service de l'urbanisme par téléphone au 418 878-4662 poste 5404, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel urbanisme@vsad.ca.



NOS COORDONNÉES

Pour toutes questions relatives aux communications, nous vous invitons à consulter notre site web via l'adresse <https://vsad.ca/communication> ou à communiquer avec le Service des loisirs, culture et relations citoyennes, par téléphone au 418 878-2955, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h ou via courriel communications@vsad.ca.

RETOUR EN PHOTOS SUR L'ACTIVITÉ D'HALLOWEEN À L'ABORDAGE, LES PIRATES DÉBARQUENT...



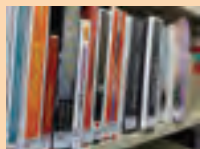
BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS

auteur magazine **Récit** **fiction** **BD**
documentaire **roman** **livre** **manga**

SERVICE en vedette ce mois-ci

Section livres de recettes

À l'approche du temps des Fêtes, n'hésitez pas à venir planifier votre prochain festin pour impressionner vos convives ou simplement pour vous faire plaisir! La bibliothèque a une grande collection de livres de recette pour votre prochaine découverte culinaire. Que vous soyez nouveau en cuisine ou un cuisinier amateur digne des grands restaurants, vous trouverez certainement de quoi vous inspirer! Dans la section des documentaires, cherchez les livres dont la cote débute par 641.



VIE DE BIBLIOTHÈQUE - à découvrir ou redécouvrir

Abonnement pour les non-résidents

Saviez-vous que les non-résidents peuvent s'abonner à la bibliothèque Alain-Grandbois et ainsi profiter de l'ensemble de nos services? Que vous soyez travailleurs sur le territoire de la Ville ou que vous soyez non-résident, mais intéressés à vous déplacer pour fréquenter notre bibliothèque, sachez que vous pouvez prendre un abonnement payant pour une période de 6 mois ou de 1 an. Pour avoir plus d'informations, n'hésitez pas à consulter la section règlements de notre catalogue (<https://catalogue.vsad.ca/reglements>). Nous vous rappelons également que l'abonnement gratuit est réservé uniquement aux résidents, ainsi qu'aux organismes locaux et aux professeurs selon certaines conditions.



SUGGESTIONS DE LECTURE

De Sylvie Mathieu, adjointe administrative

Un café avec soi : Faire entrer la magie dans sa vie en cinq minutes par jour – Documentaire Adulte de Kristen Helmstetter
Comment le retrouver sur les rayons (Cote) : 158.1 HEL



Pourquoi le lire : Si tout comme moi, votre premier café du matin est un moment important, alors pourquoi pas prendre ces quelques minutes, le temps de savourer notre boisson préférée pour focaliser sur ce qui compte vraiment. On explique dans ce livre comment en faire un petit rituel en profitant de ce petit moment pour avoir une discussion positive avec une personne importante, vous. Un cadeau à se faire pour bonifier la journée qui s'ouvre devant nous! – Sylvie Mathieu

De Elsa Chouinard, avocate

Angélique – Roman adulte de Guillaume Musso
Comment le retrouver sur les rayons (Cote) : MUSSO M9897an suspense



Pourquoi le lire : L'auteur réussit à maintenir le suspense tout au long du roman, offrant un récit riche en rebondissements et des personnages nuancés qui se dévoilent progressivement. La relation entre les personnages crée une atmosphère de thriller psychologique et maintient le lecteur en haleine. La plume de Musso se distingue par sa fluidité et sa précision, rendant l'intrigue aussi immersive que palpitante. Un choix parfait pour les amateurs de suspense et de psychologie. – Elsa Chouinard

HEURES D'OUVERTURE

DIMANCHE	10 H - 17 H	LUNDI	10 H - 18 H	MARDI	13 H - 20 H
MERCREDI	13 H - 20 H	JEUDI	13 H - 20 H	VENDREDI	10 H - 18 H
		SAMEDI	10 H - 17 H		

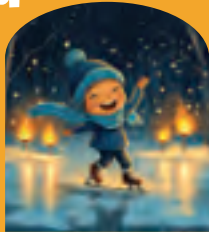
VSAD.ca/CULTURE
catalogue.vsad.ca

LE MOIS ET TUQUES BÂS DE LAINE

2025

EN FÉVRIER ON JOUÉ DEHORS

SOIRÉE DE PATINAGE
AUX FLAMBEAUX
DES PAS FRIEUX



Vendredi 7 février
18 h 30 à 20 h 30

Anneau de glace du lac Saint-Augustin



LE GRAND
FRISSON



Samedi 8 février
14 h à 15 h

Complexe sportif multifonctionnel

PÉDAGO
AU CHAUD
COURONNES LUMINEUSES



6 ans et +

Vendredi 14 février
13 h 30 à 15 h

Centre communautaire multi. secteur est

SOIRÉE
DE GLISSADE
DES AMOUREUX



Vendredi 14 février
18 h 30 à 20 h 30

Centre communautaire multi. secteur est

FÊTE DES PATINS



Samedi 15 février
10 h à 15 h

Anneau de glace du lac Saint-Augustin

FÊTE DES TUQUES



Samedi 22 février
13 h à 16 h

Parc Place-Portneuf

RÂNDONNÉE
AUX FLAMBEAUX



Vendredi 28 février
18 h 30 à 20 h
Parc des Hauts-Fonds

FÊTE DES FLOCONS
ET DES SOURIRES



Samedi 1^{er} mars
13 h à 16 h

Parc du Grand-Hunier

ACTIVITÉS POUR TOUS! VENEZ JOUER DEHORS AVEC NOUS!

PROGRAMMATION *complète*

VSAD.ca/MTBL

MARCHE ET RANDONNÉE

[VSAD.ca/parcs](https://vsad.ca/parcs)

PARC RIVERAIN
RIVE DU LAC SAINT-AUGUSTIN

PARC BOISÉ SAINT-FÉLIX
FALAISE BORDANT LE FLEUVE SAINT-LAURENT

PARC DES HAUTS-FONDS
SITE NATUREL SITUÉ AUX ABORDS DU FLEUVE



PATINOIRES EXTÉRIEURES

AVEC BANDE (HOCKEY)
CENTRE DELPHIS-MAROIS
CENTRE SOCIORECRÉATIF LES BOCAGES
PARC PLACE-PORTNEUF
PARC RICHARD-GOSSELIN
COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL

SANS BANDE (PATINAGE)
CENTRE DELPHIS-MAROIS
CENTRE SOCIORECRÉATIF LES BOCAGES

ANNEAU DE GLACE DU LAC SAINT-AUGUSTIN

ACCÈS VIA LE STATIONNEMENT DU PARC RIVERAIN
OUVERT TOUS LES JOURS DE 10 H À 21 H
ANNEAU DE GLACE DE 1 KILOMÈTRE
SURFACES DE POND HOCKEY
CHALET, CASIERS, MUSIQUE
BREVAGES ET COLLATIONS LA FIN DE SEMAINE (\$)

BUTTES DE GLISSE

PARC PLACE-PORTNEUF
CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST

CARTE DES INSTALLATIONS
HIVERNALES



»»»»» DÉCOUVREZ LES PLATEAUX SPORTIFS DE LA VSAD

[VSAD.ca/LOISIRS](https://vsad.ca/LOISIRS)



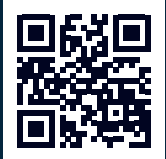
CALENDRIER DES ACTIVITÉS HIVERNALES

Activités sans inscription « Premier arrivé, premier servi »

Inscription obligatoire au [VSAD.ca/inscriptions](https://vsad.ca/inscriptions) si vous voyez ce pictogramme :



PROGRAMMATION
COMPLÈTE
Utiliser ce code QR
vsad.ca/programmation



EN JANVIER

<p>13 h à 16 h</p> <p>14 MAR</p> <p>Atelier d'initiation au mah-jong (MCR)</p> <p>Centre communautaire multifonctionnel secteur est</p>	<p>19 h à 20 h</p> <p>15 MER</p> <p>Conférence voyage : Lisbonne, Portugal</p> <p>Maison Omer-Juneau et en virtuel</p>	<p>11 h à 14 h</p> <p>18 SAM</p> <p>Atelier créatif : Mini bulles</p> <p>Complexe sportif multifonctionnel</p>	<p>13 h 30 à 14 h 30</p> <p>24 VEN</p> <p>Atelier d'initiation à la liseuse numérique</p> <p>Bibliothèque Alain-Grandbois</p>	<p>12 h à 13 h</p> <p>28 MAR</p> <p>Midi-conférence : Soutenir le sport et l'activité physique grâce à l'alimentation</p> <p>Centre communautaire multifonctionnel secteur est</p>
--	---	---	--	---

EN FÉVRIER

<p>LE MOIS DES TUQUES ET BAS DE LAINE</p> <p>EN FÉVRIER ON JOUE DEHORS</p> <p>7 FÉVRIER AU 1^{er} MARS</p> <p>www.vsad.ca/mtbl</p>	<p>19 h à 21 h</p> <p>4 MAR</p> <p>Conférence sur la sécurité informatique</p> <p>Maison Omer-Juneau</p>	<p>13 h 30 à 15 h</p> <p>14 VEN</p> <p>Pédago au chaud : Couronnes lumineuses 6 ans et +</p> <p>Centre communautaire multifonctionnel secteur est</p>	<p>19 h à 20 h</p> <p>21 VEN</p> <p>Concert « Marc Lepage chante Aznavour »</p> <p>En collaboration avec la Société musicale de Saint-Augustin-de-Desmaures</p> <p>Bibliothèque Alain-Grandbois</p>	<p>12 h à 13 h</p> <p>25 MAR</p> <p>Midi-conférence : L'effet sourire – la gratitude</p> <p>Centre communautaire multifonctionnel secteur est et en virtuel</p>
--	---	--	--	--

EN MARS

<p>SEMAINE DE RELÂCHE</p> <p>1^{er} AU 9 MARS</p> <p>www.vsad.ca/relache</p>	<p>19 h à 21 h</p> <p>11 MAR</p> <p>Conférence-atelier sur l'application Spotify</p> <p>Maison Omer-Juneau</p>	<p>13 h 30 à 15 h</p> <p>12 MER</p> <p>Atelier créatif pour adultes : Mandala sur rondin</p> <p>Maison Omer-Juneau</p>	<p>10 h à 11 h</p> <p>14 VEN</p> <p>Café littéraire</p> <p>Maison Omer-Juneau</p>	<p>19 h à 21 h</p> <p>19 MER</p> <p>Conférence : La bière vue du labo</p> <p>Centre communautaire multifonctionnel secteur est</p>
<p>13 h 30 à 14 h 30</p> <p>21 VEN</p> <p>Chanter pour chanter avec Benoit Moisan</p> <p>Maison Omer-Juneau</p>	<p>12 h à 13 h</p> <p>25 MAR</p> <p>Midi-conférence : Mieux comprendre l'arthrose</p> <p>Centre communautaire multifonctionnel secteur est</p>	<p>19 h à 20 h 30</p> <p>27 JEU</p> <p>NIGHT DU PIANO avec Jean-François Aubin</p> <p>Bibliothèque Alain-Grandbois</p>	<p>13 h 30 à 14 h 30</p> <p>28 VEN</p> <p>Pédago à la biblio: Je m'ombre chinoise</p> <p>Bibliothèque Alain-Grandbois</p>	

CET HIVER

<p>HEURE DU CONTE avec Martine Hébert Pour les 0-6 ans</p> <p>10 h 30 à 11 h 30</p> <p>Les lundis 13 janvier, 10 février et 10 mars</p> <p>Bibliothèque Alain-Grandbois</p>	<p>LIRE ET DÉCOUVRIR</p> <p>9 h à 12 h (en continu)</p> <p>Les mardis et samedis 7 et 25 janvier – 4 et 22 février 4 et 22 mars</p> <p>Centre communautaire multifonctionnel secteur est</p>	<p>CLUB DE LECTURE LATULU</p> <p>14 h à 15 h 30 (en continu)</p> <p>Les mercredis 8 janvier, 12 février et 12 mars</p> <p>Bibliothèque Alain-Grandbois</p>	<p>GROUPE DE TRICOT</p> <p>13 h 30 à 15 h 30 (en continu)</p> <p>Tous les mardis (11 semaines) à partir du 14 janvier</p> <p>Bibliothèque Alain-Grandbois</p>	<p>EXPOSITIONS</p> <p>À la bibliothèque Alain-Grandbois</p> <p>Du 11 janvier au 9 février « <i>Reliance</i> » par Francine Audet</p> <p>Du 15 février au 16 mars « <i>Flux et tourments</i> » Par Odette Simard</p>
--	---	---	--	--



Programmation des activités – Hiver 2025 Loisirs, culture et cours aquatiques

Dates de session : 13 janvier au 6 avril
Inscription résidents : Du mardi 3 décembre à 9 h au dimanche 5 janvier
Inscription pour tous : À partir du mardi 10 décembre à 9 h au dimanche 5 janvier




L'inscription se fait en continu pour les activités culturelles gratuites.

La programmation est disponible dans toutes les installations et au VSAD.ca/programmation.

Retour à une seule façon de vous inscrire pour les activités culturelles

Nous demeurons à l'écoute de nos citoyens afin de rendre nos activités et services plus accessibles. Suite à vos commentaires, nous avons pris la décision de retirer, dès la programmation de l'hiver 2025, le système de billetterie gratuite qui était utilisé pour réserver votre place à certaines activités culturelles. Ce système n'a pas rencontré son objectif de faciliter vos réservations et l'équipe a donc choisi de revenir à une seule méthode.

À noter que la **majorité des activités** culturelles sont **sans inscription** et sur le principe du « **premier arrivé, premier servi** ». Si une inscription est nécessaire puisque les places sont limitées, elle se fera via la plateforme Sport-Plus (www.vsad.ca/inscriptions). Les inscriptions sont nécessaires seulement lorsque cette icône  apparaît dans la promotion de l'activité.

Il s'agit, encore une fois, d'une façon de simplifier votre participation. N'hésitez pas à nous donner vos commentaires afin de continuer à s'améliorer ensemble!

La VSAD est active pour toutes les générations via son Entente de développement culturel!

Dernièrement, la danse et la musique traditionnelles ont ravi les petits et les grands lors d'ateliers à la bibliothèque et dans les résidences pour aînés. Les participants de toutes les générations ont expérimenté la danse traditionnelle, la cuillère, les bonhommes gigueurs, le violon d'apprentissage et le mini-accordéon. Une activité parfaite pour se (re)connecter avec les traditions et se mettre dans l'esprit des Fêtes!

Également, dans les dernières semaines, 80 Augustinois ont assisté à une visite commentée de l'exposition Helen McNicoll – Un voyage impressionniste au Musée national des beaux-arts du Québec. Une sortie fort appréciée durant laquelle les participants ont découvert l'univers méconnu de cette artiste canadienne au destin aussi incroyable que fugace. L'exposition est en cours jusqu'au 5 janvier au MNBAQ. On vous la recommande!





BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Ça vous intéresse?

sarah.vachon-bellavance@vsad.ca
418 878-4662 p.6611








EN DÉCEMBRE

Bibliothèque Alain-Grandbois
Centre communautaire multi. secteur est
Complexe sportif multifonctionnel
Centre Delphis-Marois
Maison Omer-Juneau
Maison Thibault-Soulard

Premier arrivé, premier servi, sauf si picto billet gratuit ou picto inscription.



3	Lire et découvrir	
5	Autour du piano et du violon avec Grégoire Painchaud	
6	Chanter pour chanter de Noël	
7	Atelier créatif : Entournillage de Noël	
8	Spectacle jeunesse : Noël ensemble	
9	Heure du conte avec Martine Hébert - 0-6 ans	
11	Café de Noël avec le Cercle de fermières	
11	Club de lecture Latulu	
11	Atelier de création d'emballage cadeaux originaux	
12	Spectacle : Au cœur des rythmes traditionnels	
14	Heure du conte spéciale de Noël avec Madame Adame	
20	Rallye du temps des fêtes Parcours des Lions secteur est	
21	Lire et découvrir	
Jusqu'au 5 jan.	Exposition « Histoire de contrastes » par les artistes de l'ACSAD	

EN JANVIER

7	Lire et découvrir	
8	Club de lecture Latulu	
13	Heure du conte avec Martine Hébert – 0-6 ans	
14	Atelier d'initiation au mah-jong	
15	Conférence voyage : Lisbonne, Portugal	
18	Atelier créatif : Mini bulles	
24	Atelier d'initiation à la liseuse numérique	
25	Lire et découvrir	
28	Midi-conférence : soutenir le sport et l'activité physique grâce à l'alimentation	
11 jan. au 9 fév.	Exposition « Reliance » par Francine Audet	

SUIVEZ-NOUS POUR NE RIEN MANQUER

LES AUGUSTINOIS ACTIFS

  @AUGUSTINOISACTIFS

VSAD.ca

